



- Natura 2000 en mer -

Compte-rendu du groupe de travail n°6 dédié aux
mesures sur les enjeux « Habitats Marins » des
sites Natura 2000 de CHAUSEY (hors pêche
professionnelle)

ZSC FR2500079 et ZPS FR2510037

29 juin 2026, salle du plat gousset à Granville



© SyMEL



Liste des acteurs présents (par ordre alphabétique)

Cf annexe

Objet

En phase d'élaboration du plan d'actions, ce groupe de travail (GT) avait pour objectif de solliciter les acteurs locaux pour définir collectivement des mesures de gestion relatives aux enjeux « habitats marins » du site de Chausey. Ces mesures de gestion concernent l'ensemble des usages, à l'exception de la pêche professionnelle, qui fait l'objet d'analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 à l'échelle des flottilles. Prévu par l'article L. 414-4 du Code de l'environnement, ces analyses sont menées en parallèle par les services et opérateurs de l'État, en concertation avec les représentants de la profession.

Le second objectif visait à favoriser la participation des acteurs locaux à l'élaboration du document d'objectifs, de répondre aux questions des acteurs impliqués sur la démarche Natura 2000 en cours, de confronter les avis ainsi que les connaissances de chacun.

Ordre du jour proposé

1. **Rappel de la démarche, de la méthode d'élaboration du DOCOB et du calendrier**
2. **Travail en groupes sur les mesures de gestion du site Natura 2000 de Chausey**

Déroulement de la séance

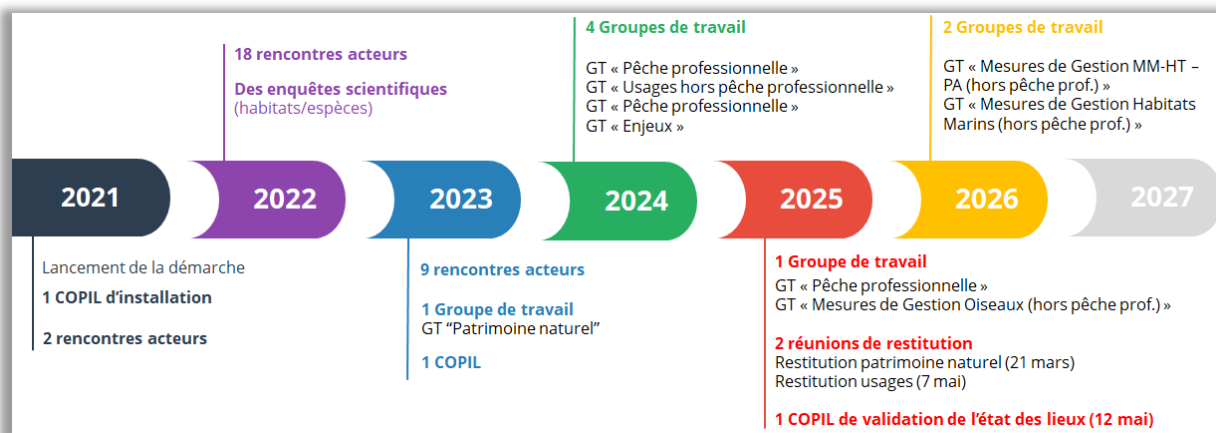
1. **Rappel de la démarche, de la méthode d'élaboration du DOCOB et du calendrier**

Madame Dedieu ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, la mairie de Granville pour la mise à disposition de la salle. Elle rappelle que les sites Natura 2000 **Zone Spéciale de Conservation FR2500079** (relative à la Directive 92/43/CEE Habitats-Faune-Flore dite « DHHF ») et **Zone de Protection Spéciale FR2510037** (relative à la Directive 2009/147/CE Oiseaux dite « DO »), tous deux appelés « Chausey », ont été étendus en 2008 lors de l'extension des sites Natura 2000 en mer. Elle explique que ce GT se focalisera sur la ZSC puisqu'il s'agit des enjeux « habitats marins ».

Elle rappelle qu'à la suite de la dissolution du SMLN, la concertation et la rédaction de ce DOCOB seront assurées par l'Office français de la biodiversité (OFB), en association avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM Normandie) pour le volet relatif à la pêche professionnelle.

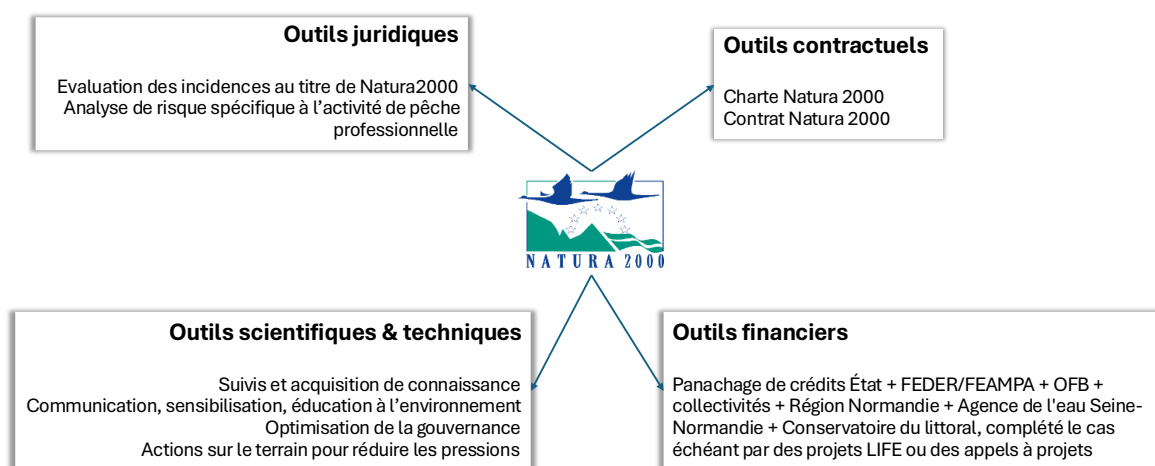
Madame Dedieu évoque le cycle de gestion et explique qu'après la validation de l'état des lieux en réunion du Comité de Pilotage le 12 mai 2025, comprenant les enjeux et les objectifs à long terme (début de la stratégie), il s'agit désormais de passer au programme de mesures.

La frise chronologique d'élaboration du DOCOB avec les groupes de travail, réunions et comités de pilotage passés est présentée pour restituer le contexte.



Madame Dedieu introduit ensuite les différents types d'outils de mise en œuvre de Natura 2000 et des types de mesures pouvant composer le plan d'actions (réglementaire, scientifique et technique..).

Les OUTILS de MISE EN ŒUVRE des sites Natura 2000



Ce groupe de travail s'appuie en particulier sur un précédent GT « Usages » du 22 mars 2024 où il était question de définir les facteurs d'influence, les pressions et les impacts s'exerçant sur le patrimoine naturel de Chausey, dont les habitats marins.

Madame Dedieu rajoute que ce GT est le 3^{ème} de la phase « mesures de gestion ». Une restitution de l'ensemble des propositions aura lieu ensuite, en amont de la validation du DOCOB en comité de pilotage, afin de discuter des points de divergence.

La parole a été laissée aux participants à la suite de cette introduction. Monsieur Boscher, représentant de l'APAM Le Sénéquet, a interrogé les services de l'Etat sur la bonne articulation entre Natura 2000 et la labellisation ZPF, et a souhaité acter que le comité de pilotage Natura 2000 des sites est bien la seule instance officielle où sera discuté le sujet ZPF. La perception exprimée par plusieurs acteurs est



que la démarche ZPF se poursuivra avec ou sans leur adhésion, ce qui alimente un sentiment de concertation davantage formelle que réelle. Ils doutent également que les futurs dispositifs de labellisation ZPF s'inscrivent pleinement dans le respect des mesures Natura 2000. Madame Ducommun, chargée de mission mer et littoral à la DREAL Normandie, rappelle que le décret ZPF de 2022 (Zones de Protection Forte) traduit la volonté des préfets en charge des aires protégées de reconnaître et labelliser des zones au sein d'aire protégée où les pressions ont été significativement réduites, voire supprimées. Elles ne constituent pas un nouveau statut d'aire protégée. Aussi, le sujet d'une ZPF à Chausey viendra à l'issue de processus d'élaboration du plan d'action et de la validation du nouveau DOCOB. Les mesures de gestion définies dans le cadre du DOCOB vont conduire à proposer une ou plusieurs zones susceptibles d'être labellisées en ZPF. Ces propositions seront présentées pour consultation et avis des membres du Comité de pilotage Natura 2000 avant d'être proposées pour validation au Conseil Maritime de Façade (CMF). Ces éléments ont été rappelés par l'adjoint au préfet maritime Monsieur Chardin lors du dernier comité de pilotage du 12 mai 2025. Enfin, Madame Ducommun rappelle que ces objectifs de ZPF découlent des engagements nationaux et territoriaux d'atteindre 10% de protection forte à l'échelle de l'ensemble des eaux françaises, dont 1% à l'échelle de la façade maritime Manche - mer du Nord.

Une présentation synthétique des habitats marins et de la cartographie a permis ensuite de préparer le travail en groupe. Le diagnostic complet est en ligne ici : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/chausey-zsc-et-zps/concertation-docob-chausey>

Les participants ont été répartis en deux groupes - 1 groupe sur les habitats meubles et 1 groupe sur les habitats rocheux - et ont travaillé à partir d'un tableau répertoriant les facteurs d'influence et les pressions associées relatifs aux habitats marins. Ce tableau constitue le format synthétique de la nouvelle méthode d'élaboration des plans de gestion selon la méthode nationale (CT88). La base de travail s'est appuyée sur les facteurs d'influence observés, les pressions subies et impacts du GT « Usages » du 22 mars 2024 pour définir les objectifs opérationnels associés et les mesures de gestion associées. Pour soutenir les échanges en séance, ont été affichés à côté du tableau les cartes d'identité de chaque habitat (cf en annexe de ce CR).

Les participants ont échangé sur des mesures de gestion permettant de répondre aux pressions exercées sur les « habitats marins », identifiées lors du groupe de travail « Usages » du 22 mars 2024. Chaque participant a ainsi pu partager son point de vue et formuler des propositions, qui ont ensuite été discutées au sein de chaque groupe. Les groupes ont par la suite permuté, afin de permettre à chacun de contribuer aux échanges sur deux types d'habitats différents. Les tableaux suivants présentent, pour chaque mesure proposée, les commentaires issus des échanges.

👉 Selon les sujets abordés, certaines mesures ont pu être formulées clairement. Pour d'autres, en l'absence de consensus ou faute d'un niveau de maturité suffisant, les échanges sont restés au stade de la discussion. Ces éléments sont retranscrits dans les commentaires.



HABITATS MEURLES		
FACTEURS D'INFLUENCE	OBJECTIF OPERATIONNEL	MESURES DE GESTION
↓ PRESSIONS BIOLOGIQUES + CLIMATIQUES ↓ IMPACTS Transport maritime ; Navigation ; ... ↓ - Introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes - Contamination microbiologique (eau) ↓ - Compétition biologique entre espèces indigènes et exotiques - Crépide : recouvrement et modification d'habitats - modification des habitats et de leurs fonctionnalités - autres ? Changement Climatique ↓ - modification des conditions hydrographiques (niveau marin, T°, courants, s‰o, pH, ...) - modification des conditions météorologiques ↓ - Modification de la nature des habitats meurles (±- faibles) - Perte ou modification des caractéristiques d'habitat meurle - modification du réseau trophique - modification de fonctionnalités d'habitats meurles		Exemple de mesures pour la gestion de l'impact climatique Planification de la gestion de l'habitat meurle Planification de la gestion de l'habitat meurle Planification de la gestion de l'habitat meurle



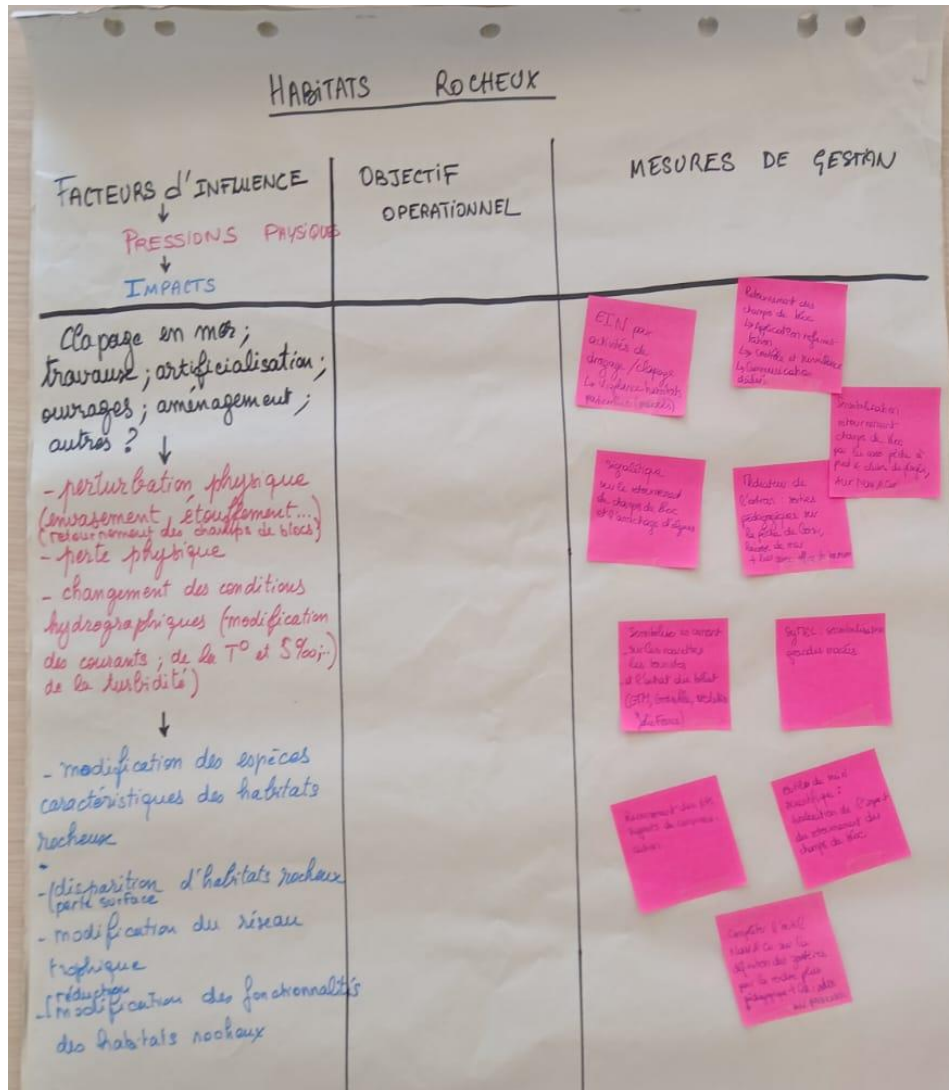
Facteur d'influence	Pression	Mesure de gestion discutée en GT	Commentaires
Clapage en mer ; travaux / artificialisation / aménagement en mer ; plaisance (mouillages / ancrages) ; pêche à pied de loisirs ; conchyliculture (circulation ; mouillage/ancrage)	PRESSIONS PHYSIQUES Perturbation physique d'habitats marins meubles - Perte physique d'habitats marins meubles - Modification de conditions hydrographiques (turbidité ; courantologie)	Communication : Communication sur Nav&Co (notamment via le port de plaisance) et les enjeux du site ; médiation sur les vedettes (vidéos) ; campagne importante de communication sur les emplacements des herbiers et déconseiller de mouiller dessus	Consensus sur la nécessité de plus communiquer avec des cibles bien définies (vers qui on communique ? et sur quelles problématiques). Les besoins soulevés portaient sur les herbiers (quel est sa répartition dans l'archipel ; connaître cet habitat fragile aux multiples fonctionnalités ; éviter de mouiller et ancrer dessus).
		Sensibilisation : Sensibilisation des plaisanciers sur les mouillages dans les zostères (rappel de la réglementation en prenant en compte les abris nécessaires pour la navigation) ; modalités de communication à définir avec le port de plaisance ; poursuite des distributions des documents éducatifs et de sensibilisation sur la pêche à pied à Chausey (en lien avec les associations locales)	Consensus sur le besoin de sensibiliser les plaisanciers sur les interactions herbiers / mouillages en s'appuyant sur les outils existants et la possibilité de les améliorer (Nav&Co doit être plus accessible pour le navigateur lambda). Consensus sur la nécessité de poursuivre / renforcer les actions de sensibilisation des bonnes pratiques de pêche à pied et du respect de la réglementation en vigueur.
		Mouillage / ancrage sur les herbiers de zostères : Mise en place de dispositifs et d'outils de gestion visant à assurer la protection et la préservation des herbiers de zostères - réflexion sur la mise en place de mouillage écologique dans des zones fréquentées en dehors des herbiers pour limiter les ancrages dans les herbiers ; - discussion autour d'un renforcement réglementaire sur cet usage pour limiter les impacts de l'ancrage sur les herbiers ; - réflexion sur une zone de l'archipel de protection renforcée pour les herbiers ; - discussion autour de la façon dont on peut moins impacter l'herbier avec la pose et le relevage de son ancre	L'installation de mouillages écologiques en zone subtidale (en permanence immergée), à proximité des herbiers afin d'éviter l'ancrage sur ces habitats, a fait l'objet d'une réflexion en séance. Cette action nécessite toutefois d'être davantage étudiée, notamment au regard de son rapport coût-bénéfice. Aucun consensus ne s'est dégagé quant à un renforcement de la réglementation actuelle visant à interdire le mouillage et l'ancrage sur les herbiers. Si certains participants ont rappelé les impacts de ces pratiques sur les herbiers de zostères et ses fonctionnalités écologiques, d'autres ont privilégié une approche reposant sur des actions de communication et de sensibilisation, complétées par des contrôles visant à assurer le respect de la réglementation en vigueur. À cet égard, il a été rappelé que les zostères sont des espèces protégées en Normandie, dont la dégradation est interdite, quelle que soit l'activité à l'origine de l'impact. Il a également été fait référence à l'arrêté préfectoral n° 116/2026 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir à pied et de la pêche sous-marine dans le département de la Manche. Un rappel du projet ZIPACH a été fait : Le projet ZIPACH (<i>Zostera marina : Fonctionnalités et Interactions avec les Activités de Plaisance dans l'Archipel de Chausey</i>), porté par le SyMEL de 2023 à 2027, vise à améliorer les connaissances sur les herbiers de zostère marine de Chausey en étudiant leur état de santé, leurs fonctionnalités écologiques et les effets potentiels des activités de plaisance. Grâce à un suivi pluridisciplinaire mené sur plusieurs secteurs de l'archipel, les résultats doivent permettre d'orienter les mesures de gestion et les actions de sensibilisation en faveur de la préservation de ces habitats remarquables.
		Contrôle : Mise en œuvre d'opérations de contrôle contribuant au respect de la réglementation relative à la pratique de la PAPL dans la Manche (nouvel AP 116/2026 ¹)	Consensus sur la nécessité de poursuivre / renforcer les actions de sensibilisation des bonnes pratiques de pêche à pied et du respect de la réglementation en vigueur.
		Conchyliculture : respect du schéma des structures avec maintien du cadre « conchyliculture – habitats marins » en vigueur	Le schéma des structures des exploitations de cultures marines de la Manche intègre des mesures environnementales visant à préserver les habitats sensibles, notamment les herbiers de zostères, en encadrant les pratiques conchyliques sur le domaine public maritime. Il interdit notamment la circulation et le hersage dans les herbiers, excepté dans les concessions pour permettre leur exploitation, ainsi que toute pratique susceptible de les dégrader afin de concilier l'exercice de la conchyliculture avec la préservation de ces habitats d'intérêt écologique.
Activités humaines des bassins versants ; plaisance ; tourisme ; transport maritime	PRESSIONS CHIMIQUES Contamination chimique - Macrodéchets	Déchet sur le port : pas de mesures mais discussion autour de la fréquence de vidage du point déchets du Port avec une demande de renforcer la communication sur les installations mises en place par la SPL	Une remarque a été formulée concernant la suppression des poubelles au niveau des pontons au profit d'un point de collecte unique et la nécessité de renforcer la communication sur le point de collecte. Cette observation n'a toutefois pas fait consensus, plusieurs participants estimant que la centralisation présente des avantages en termes de gestion des déchets et que la signalisation est suffisante. ⇒ <u>Information recueillie auprès de la Société Publique Locale (SPL) des Ports de la Manche après le GT le 16 Juillet</u> : de l'information existe (panneaux, guide du port) et le bureau du port permet de relayer oralement cette information (Cf guide du port 2026 en ligne ici : https://ports-manche.com/ports/granville-here!)
		Carénage ports de Granville : discussion autour des aires de carénages du port de plaisance et du port de commerce et pro.	Carénage ports de Granville : Plusieurs interrogations ont été exprimées lors de la réunion concernant les aires de carénage du port de plaisance et, plus largement, celles du port de commerce et de pêche. La conformité de l'aire de carénage du port de

¹ arrêté n° 116/2026 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir à pied et sous-marine dans le département de la Manche.



Facteur d'influence	Pression	Mesure de gestion discutée en GT	Commentaires
			plaisance a notamment fait l'objet de questionnements au cours des échanges. Au cours des échanges, il a été suggéré que la SPL puisse être associée aux groupes de travail, au regard des actions qu'elle mène en matière de gestion environnementale du port, notamment à travers la démarche « Port Propre ». ⇒ <u>Information recueillie auprès de la Société Publique Locale (SPL) des Ports de la Manche après le GT à la mi-juillet :</u> ○ <u>Concertation</u> : Une rencontre a eu lieu le 16 juillet et la SPL participera aux futures GT/réunions Natura 2000. ○ <u>Carénage</u> : « le port de plaisance dispose bien d'une aire de carénage de plaisance conforme à la réglementation en vigueur, à savoir : Une aire de carénage conforme au référentiel Ports Propres qui est équipée d'un système de collecte, de traitement et de confinement des effluents de carénage (eaux de lavage, hydrocarbures, particules de peinture, etc.), ainsi que de dispositifs de collecte des déchets associés. Elle s'inscrit dans une démarche globale de prévention des pollutions, de gestion des déchets, de formation du personnel et de sensibilisation des usagers, contrôlée par un audit indépendant dans le cadre de la norme ISO 18725. En revanche, le port de commerce et de pêche n'est pas encore équipé ». Cf guide du port 2026 en ligne ici : https://ports-manche.com/ports/granville-here!
		Antifoulings , : Promotion et soutien des démarches respectueuses de l'environnement	(Ecogestes, Ports propres, bacs à marée, récupération eaux grises/eaux noires, produits non polluants pour entretien des bateaux, filet aux exutoires des eaux pluviales...)
		Macrodéchets : Poursuite du ramassage des déchets dans le Sound	
Transport maritime ; navigation	PRESSIONS BIOLOGIQUES Introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes - Contamination microbiologique	Suivi / connaissance : campagne de suivi avec « ALIEN MER NORMANDIE » (participation du public)	Alien Mer Normandie est un programme de sciences participatives qui surveille les espèces marines non indigènes et les espèces en expansion sur le littoral normand. Le but : Repérer et signaler 23 espèces ciblées (algues, poissons, mollusques, crustacés) pour aider les scientifiques à protéger la biodiversité locale. Les acteurs : Le réseau est coordonné par l'URCPIE Normandie au sein des Sentinelles de la Mer Normandie, avec l'aide de l'OFB et du CNRS. Qui participe ? Tout le monde : plongeurs, pêcheurs, plaisanciers ou simples promeneurs sur l'estran. https://sentinellesdelamer-normandie.fr/presentation-du-reseau/
	PRESSIONS CLIMATIQUES Modification des conditions hydrographiques (niveau marin ; courants ; température/salinité ; pH) et météorologiques	Suivi / connaissance : Valoriser les réseaux de suivis existants (DCE, Hydronor) Suivi / connaissance : Développer un nouveau réseau avec de nouveaux paramètres (ex : pH, T°, activité photosynthétique, recherche de polluants)	

Enjeu « habitats marins rocheux »



HABITATS ROCHEUX

FACTEURS d'INFLUENCE

↓
PRESSIONS CHIMIQUES

IM PACTS

Activités humaines issues
des bassins versants ;
plaisance ; activités prof.
en mer ; autres ? ; transport
maritime

- Contamination chimique (rejets en mer de polluants X)
- Rejet de déchets en mer (micro- et macro-déchets plastiques)

- modification des espèces caractéristiques des habitats rocheux (toxicité)

- autres ?
- eau polluée

OBJECTIF
OPERATIONNEL

MESURES DE GESTION

bin die questions
droggen/cloppage et
non des conformites

Tension des 2
 canaux de Bouxy
 avec modèle de
 Carling, indiquant
 les positions
 (Coul. 2000, aussi chan-
 sages) (Eti de couleur

Reinigung des
Sichtfelds
Sound (Hör) (Hör) (Hör)
Zur Planung
- es gibt
- es gibt

Erkenntnis des Spieles

Depth 1
Caves on cave
Holes

Plasma membrane
conjugate culture
→ with 200 cells
exposed

100% Na_2S für 100%
 nach 100% für 100%
 100%
 100% für 100%
 100% für 100%

Beispiel III / geben
Reaktion des
discharge Lithiums
(LiOH, CO₂, H₂O)

HABITATS ROCHES		
FACTEURS D'INFLUENCE ↓ PRESSIONS BIOLOGIQUES ↓ CLIMATIQUES ↓ IMPACTS	OBJECTIF OPERATIONNEL	MESURES DE GESTION
Transport maritime; Navigation; autre? ↓ - Introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes - Contamination micro-biologique (qé cause) ↓ - Compétition biologique entre espèces indigènes et exotiques - Modification du réseau trophique - Modification des habitats rochers et de leurs fonctionnalités (Sargasse; ...?)		Régulation des espèces envahissantes par l'écologie
Changement climatique ↓ - modifications des conditions hydrographiques (niveau marin; courants; T° / S%) - modification des conditions météorologiques ↓ - Perte ou modification des espèces caractéristiques des habitats rochers - Modification du réseau trophique - Modification des fonctionnalités des habitats rochers		Plan des mesures d'urgence et de suivi des habitats rochers en lien avec le changement climatique Évaluation préliminaire des impacts des habitats rochers et des mesures de gestion Plan des mesures hydrographiques (T° / S%)



Facteur d'influence	Pression	Mesure de gestion	Commentaires
Clapage en mer ; travaux / artificialisation / aménagement en mer ; plaisance (mouillages / ancrages) ; pêche à pied de loisirs ; conchyliculture (circulation ; mouillage/ancrage)	PRESSIONS PHYSIQUES Perturbation physique d'habitats marins meubles - Perte physique d'habitats marins meubles - Modification de conditions hydrographiques (turbidité ; courantologie)	Communication : Recensement des différents supports de communication ; compléter l'outil Nav&Co sur la définition des zostères pour la rendre plus pédagogique ; intégrer des QR codes sur des panneaux de communication ;	La remarque sur les zostères sera prise en compte dans le tableau « habitat marins meubles »
		Sensibilisation : sensibiliser en amont sur les navettes, les touristes, à l'achat du billet (GTM, Granville, vedettes) ; Intervention d'un médiateur de l'estran dans le cadre de sorties pédagogiques consacrées à la pêche de loisir ; laisses de mer ; sensibiliser lors des grandes marées	Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation auprès de différents publics sur les enjeux liés aux habitats rocheux, ainsi que sur la préservation des laisses de mer. Il a également été mis en avant l'importance de cibler ces actions lors des périodes de forte fréquentation de la pêche à pied, notamment à l'occasion des grandes marées.
		Retournement des champs de blocs : - Mise en œuvre d'opérations de contrôle contribuant au respect de la réglementation relative à la pratique de la PAPL dans la Manche (nouvel AP 116/2026 ²) - Communication dédiée (outil Nav&Co) - Sensibilisation sur le retournement par les associations de pêche à pied de loisirs et clubs de plongée - signalétique sur le retournement de blocs et l'arrachage d'algues	Un point particulier a été discuté sur l'action de retournement de blocs lors des actions de pêche à pied avec plusieurs idées de mesures en lien avec le respect de la réglementation en vigueur (obligation de remettre les blocs dans leur position initiale) ; avec la nécessité de communiquer avec des outils adaptés (panneaux signalétiques) et de plus sensibiliser les acteurs pratiquants la pêche à pied. Des intervenants ont souligné la nécessité d'impliquer également les clubs de plongée dans la communication relative au retournement des champs de blocs sous-marin.
		Suivi / connaissance : évaluation de l'impact du retournement des champs de blocs  Information déjà connue (cf commentaires)	⇒ information post-GT : Des études menées dans le cadre des travaux de Maud Bernard en 2015, puis du programme LIFE Pêche à pied de loisir et du réseau Eval'HABLOC montrent que le retournement des blocs, lorsqu'ils ne sont pas remis en place, entraîne une dégradation durable de l'habitat, avec une mortalité importante de la faune et de la flore fixées, une diminution de la richesse spécifique et une modification de la structure des communautés benthiques. Les suivis ont également montré que ces impacts peuvent persister plusieurs mois, voire davantage, justifiant le développement d'indicateurs spécifiques (IVR et QECB) ³ pour évaluer cette pression et ses impacts sur les communautés biologiques associées. https://catalogueindicateursamp.ofb.fr/indicateurs/comportement-des-pecheurs-pied-retournement-des-pierres-dans-les-champs-de-blocs?utm_source=chatgpt.com
Activités humaines des bassins versants ; plaisance ; tourisme ; transport maritime	PRESSIONS CHIMIQUES Contamination chimique - Macro-déchets	Appui à la gouvernance : avis sur les dossiers EIN à la demande des services instructeurs, en particulier sur les activités de dragage / clapage en mer	Une intervention a été faite en séance pour savoir les modalités des opérations de dragage / clapage, avec la revendication de ne pas le faire sur des habitats sensibles comme le maërl. La représentante de la DDTM50 présente à ce groupe de travail a rappelé la réglementation en vigueur, qui a été élaborée en prenant en compte les exigences environnementales et l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000.
		Déchet sur le port :	Les intervenants ont demandé à rendre plus accessibles les containers présents sur le port.
		Carénage sauvage : réflexion sur le carénage à Chausey avec des aires mobiles	C'est une action en cours entre les associations Chausaises, le SYMEL, et le CdL
		Macro-déchets : poursuivre le ramassage des macro-déchets (dans le Sound) ; identification et retrait des épaves ; identification et gestion des décharges littorales ; informer les touristes qu'ils doivent repartir avec déchets veille sur les projets en lien avec les nouveaux matériaux biosourcés pour la conchyliculture	Ramassage des déchets dans le Sound : Actions menées régulièrement par l'APH en lien avec le SYMEL et GTM en plongée, en bateau et à pied. A poursuivre et soutenir. Projet en cours mené par le SyMEL et EPF (à confirmer) sur l'identification des épaves dans l'Anse de la Truelle pour pouvoir les enlever. Sur les décharges littorales, les trois anciennes décharges littorales de Chausey font actuellement l'objet d'études techniques dans le cadre du Plan national de résorption des décharges littorales historiques. Pilotées par l'EPF Normandie avec l'appui du Cerema, en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Ville de Granville, ces études visent à caractériser les sites et à définir les modalités de leur réhabilitation afin de limiter les risques de relargage de déchets vers le milieu marin.
		Contaminants : plus d'informations . de surveillance sur les cuves à eaux noires ; suivi des contaminants en lien avec les opérations de dragage et clapage en mer ; suivi des stations d'échantillonnage DCE « chimie » et de la collectivité ; limiter les polluants issus des bassins versants ; réseaux d'eau pluviales ???? ;	⇒ information post-GT : Les plans POLMAR (POLLutions MARines) constituent le dispositif français d'organisation de la lutte contre les pollutions marines accidentelles, principalement les déversements d'hydrocarbures mais aussi d'autres substances dangereuses. Créé à la suite des grandes marées noires (Torrey Canyon, Amoco Cadiz, Erika, Prestige), ce dispositif est aujourd'hui intégré au plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), qui définit l'organisation générale de la gestion de crise.

² arrêté n° 116/2026 réglementant l'exercice de la pêche maritime de loisir à pied et sous-marine dans le département de la Manche.

³ l'IVR renseigne sur la pression exercée par les usagers, tandis que le QECB permet d'évaluer les conséquences écologiques de cette pression sur l'habitat. IVR = indicateur de pression (combien de blocs sont retournés) ; QECB = indicateur d'état écologique (conséquences sur les communautés biologiques).



Facteur d'influence	Pression	Mesure de gestion	Commentaires
		assurer une bonne articulation avec les acteurs locaux en cas de pollution marine (POLMAR) ; Gestion des eaux usées des maisons (projet EAU'TONOMIE du SMAG et GTM)	- POLMAR Mer, placé sous l'autorité du préfet maritime, organise les opérations de lutte en mer (surveillance, confinement, récupération du polluant, mobilisation des moyens de l'État et des navires spécialisés). - POLMAR Terre, placé sous l'autorité du préfet de département, est déclenché lorsque la pollution atteint ou menace le littoral. Il coordonne les opérations de protection des sites sensibles, de nettoyage des côtes, de collecte et de traitement des déchets, ainsi que la restauration des milieux. Le plan POLMAR repose sur une préparation en amont associant les services de l'État et les acteurs du territoire. Les principaux intervenants sont : • les préfectures (direction des opérations) • les DDTM, qui assurent souvent le rôle de correspondant POLMAR départemental et préparent le dispositif • les collectivités territoriales qui sont mobilisées pour les moyens humains, logistiques et la gestion des sites • les gestionnaires d'espaces naturels qui identifient les secteurs prioritaires à protéger et apportent leur expertise écologique ; • les services de secours, les forces de sécurité, les entreprises spécialisées et les associations, mobilisés selon les besoins. Sa mise en œuvre repose sur une coordination étroite entre les services de l'État, les collectivités, les gestionnaires d'espaces naturels, les services de secours et les autres acteurs locaux, mobilisés pour protéger les secteurs sensibles, conduire les opérations de nettoyage et assurer la gestion des déchets issus de la pollution. En dehors des situations de crise, les acteurs locaux participent à la mise à jour des plans, à l'élaboration des atlas de sensibilité du littoral, à l'identification des moyens mobilisables et à des exercices réguliers permettant de tester la coordination opérationnelle.
		Régulation d'espèces envahissantes comme l'araignée de mer	
Transport maritime ; navigation ; activités humaines	PRESSIONS BIOLOGIQUES Introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes - Contamination microbiologique	Suivi / connaissance : suivi des cortèges d'espèces d'algues et de leur changement de répartition (ceinture algale) avec le changement climatique ; suivi des conditions hydrographiques (T°, pH)	
	PRESSIONS CLIMATIQUES Modification des conditions hydrographiques (niveau marin ; courants ; température/salinité ; pH) et météorologiques	Suivi / connaissance : Evolution prédictive du trait de côte et des habitats marins (cf étude pré-salé AESN) en contexte de changement climatique	
		Suivi / connaissance : Suivis des cortèges d'espèces et de leur changement de répartition avec le changement climatique	
		Suivi / connaissance : Suivis des conditions hydrographiques (T°, acidité)	



Une proposition de tableaux d'arborescence selon la nouvelle méthode des plans de gestion (cahier technique n°88) est jointe à ce compte-rendu.

L'équipe animatrice est à disposition pour répondre à toutes les questions sur cette démarche.

Communication/suivi de la démarche

<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/chausey-zsc-et-zps/concertation-docob-chausey>

Natura 2000 en mer - ZSC et ZPS « Chausey »

GT Mesures sur les enjeux « habitats terrestres, mammifères marins et poissons amphihalins »

Calendrier et questions diverses

Communication / Suivi de la démarche

<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>

Chausey (ZSC/ZPS)

Principalement ciblé pour ses habitats marins, oiseaux marins (migrateurs et nicheurs) et mammifères marins, le site de Chausey concentre de nombreux enjeux naturels d'intérêt communautaire justifiant sa désignation en sites Natura 2000 (ZSC et ZPS). La partie marine de ces deux sites, largement prédominante, s'étend jusqu'aux sites Natura 2000 « baie du Mont-Saint-Michel » et jusqu'au zéro des cartes marines proche des sites ZPS « Havre de la Sierre » et ZSC « Littoral Ouest du Cotentin du Bréhal à Piro ». Les sites Natura 2000 de Chausey se situent dans la baie normand-breton, vaste zone marine entre la Normandie et la Bretagne Nord, face aux départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine.

Les îles Chausey forment un archipel d'environ 5000 ha à 9 milles nautiques de Granville (environ 17 kms) et 15 milles nautiques de Saint-Malo (28 kms). Elles sont rattachées administrativement à la ville de Granville depuis 1894. L'archipel se caractérise par un marais (différence de hauteur entre la marée haute et la marée basse) qui peut atteindre 15 mètres, ce qui explique la variété des paysages du site selon les périodes où il est fréquenté.

On compte au total 150 îles et îlots éparpillés dont certains ne découvrent qu'à marée basse. L'estran (zone de balancement des marées) couvre environ 1800 hectares dont 1000 sont constitués de substrats meubles.

Les îles Chausey sont un formidable réservoir biologique pour de très nombreuses espèces animales et végétales qui trouvent là les conditions nécessaires à leur développement. La diversité des invertébrés marins est exceptionnelle tout comme la diversité algale. Les oiseaux constituent quant à eux le patrimoine remarquable le plus facilement identifiable et observable, et ce toute l'année.

Quelques chiffres

- Une Zone de Protection Spéciale "ZPS" de 82 476 hectares (Directive Oiseaux 2009/147/CE)
- Une Zone Spéciale de Conservation "ZSC" de 82 836 hectares (Directive Habitat, Faune, Flore, 92/43/CEE)
- 5000 hectares du Domaine public maritime attribués au Conservatoire du littoral,
- 1800 hectares d'estran dont environ 1000 ha de substrats meubles,
- Environ 360 hectares d'herbier de zostère marine soit le 3e plus grand en France,
- Une vingtaine d'îles et d'un peu plus de 120 îlots dans l'archipel de Chausey (selon la tradition locale, il serait composé de 52 îles à marée haute (soit que les 52 semaines de l'année), 365 îles au bas à marée basse (soit que les 365 jours d'une année)).
- Autour de 240 espèces d'oiseaux déjà observés sur le site,
- 14 espèces d'oiseaux ayant contribué à la désignation du site en ZPS, dont 14 nichent à Chausey,
- 1000 couples de Cormoran huppé, soit plus de 1 % des effectifs européens et 13% des effectifs



Annexe (liste des participants)




Groupe de Travail « Mesures de gestion (hors pêche professionnelle) : Habitats marins » des sites Natura 2000 en mer « Chausey » (ZSC et ZPS) – 29 juin 2026

Structure/Organisme représenté	Nom/Prénom	mail générique de votre structure/organisme	mails nominatifs (optionnel)	Signature
SNEL	GUICHARD G.	gguichard@smel.fr		
CRC NADP	BREBANT Enda	contact@crc-nm.n.fr		
"	LACOSTE Rachel	"		
CRPEM Normandie	MEREAU Romain	romain.mereau@comite-pecches-normandie.fr		
citoyenneté...	PEARON Dominique	dom_pearon@orange.fr		
CD 50	GATE	sylvie.gate@manche.fr		
SPAVronchs	Nothélie MAUET	nothelie.mauet@manche.gov.fr		
DOMSO	MAUFARGE Sabine	sabine.maufarge@manche.gov.fr		
SyMEL	LEFRANÇOIS Lisa	lisa.lefrancois@manche.fr		
DREAL	DUCEMINON Laure	laure.duceminon@developpement-durable.gouv.fr		
OFB	Dedieu barine	barine.dedieu@ofb.gouv.fr		



Groupe de Travail « Mesures de gestion (hors pêche professionnelle) : Habitats marins » des sites Natura 2000 en mer « Causey » (ZSC et ZPS) – 29 juin 2026

Structure/Organisme représenté	Nom/Prénom	mail générique de votre structure/organisme	mails nominatifs (optionnel)	Signature
Asso. Pointe du Phare	BLIER Nicolas	Nicolas.bl@phare.fr		
Yacht club de Granville	BUNEL Vincent	v.bunel.granville@free.fr		
Asso. Pointe du Phare	HELVÉAS Chrystèle	chrystelhevas@outlook.fr		
Sci. des Illes Causey	Charles POSTEL	charlespostel@gmail.com		
Commissariat Littoral	H. NICOL	h.nicol@commissariat-littoral.fr		
GTM/ ville de Granville	Candice Dolige	c.dolige@granville-le-re-mer.fr		
CPA G	DURAND Jean-Pierre	durand0547@orange.fr		
CPA G	Lepigouchet Jean	contact@cpagranville.fr	jean.lepigouchet@orange.fr	
SYMER	LIZOT Pierre-Christophe	symer@orange.fr	pierre.lizot@orange.fr	
CAC	LESOUFET TITOVAN	titovan.lesouf@orange.fr		
GIN	FAIVE LAENNA	l.fai@orange.fr		



Groupe de Travail « Mesures de gestion (hors pêche professionnelle) : Habitats marins » des sites Natura 2000 en mer « Causey » (ZSC et ZPS) – 29 juin 2026

Structure/Organisme représenté	Nom/Prénom	mail générique de votre structure/organisme	mails nominatifs (optionnel)	Signature
Mze-ec	BASUYAUX D.	obasuyaux@mze-ec.fr		
—	BASUYAUX C.	cbasuyaux@mze-ec.fr		
IFREMER	DESROY N.	nicolas.desroy@ifremer.fr		
APAM	HERBERT Ph.	apam2050@gmail.com	phs-herbert@orange.fr	
PRON	Boscher P.	conseils50@gmail.com		
OFB SDSO	GUIGNY A.	SDSO@ofb.gouv.fr	arnaud.guigny@ofb.gouv.fr	
Manche nature ADCO-TH	SACROST Marc	marc.sacrost@manche-nature.fr		
Manche Nature	Touvet Laura	manche-nature@orange.fr	laura.touvet@gmail.com	
OFB	FAUVEAU Guillaume	guillaume.fauveau@ofb.gouv.fr		
APH	Pierre-Jean BLANCHET	blanchet.pj@gmail.com		
YGG	Alain FOURCADE	alain.fourcade@yggm.fr		



Annexes : fiche identité des habitats marins de Chausey

Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats rocheux - Supra- et médio- littoral

1170-1 Roche supralittorale

Succession de lichens



Surface: 17,1 ha
Localisation: Archipel
Etat de conservation: **BON**
Enjeu: FORT

1170-9 Champs de blocs ***

Blocs de qq dm³ à 1m³
Face supérieure: ceintures algales et faune sessile
Face inférieure: Humidité et obscurité particulière



Surface: 47,98 ha
Localisation: Archipel
Etat de conservation: INCONNU
Enjeu: FORT

1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité

Succession de « ceintures algales » (fuciales)



Surface: 61,73 ha
Localisation: Large – face havres
Etat de conservation: INCONNU
Enjeu: MOYEN

1170 Roche médiolittorale Non déterminée

Succession de « ceintures algales » (fuciales) et/ou faune sessile



Surface: 633,5 ha
Localisation: Large – havres & Grouin
Etat de conservation: INCONNU / **BON**
Enjeu: FORT

Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats rocheux - Infra- et circa- littoral

1170-5 Roche infralittorale en mode exposé

Forêts de lamineuses ***

Grandes algues brunes
5 espèces typiques de Lamineuses

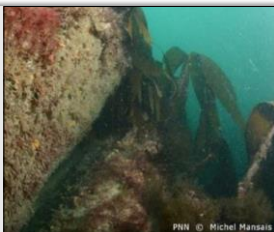


Surface: 1221,4 ha
Localisation: Large – Nord du site & « flèche » Grouin / Archipel
Etat de conservation: INCONNU / **BON à surveiller**
Enjeu: FORT

1170 Roche infralittorale Non déterminée

Forêts de lamineuses ***

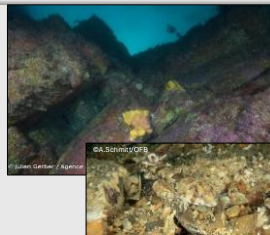
Grandes algues brunes
Espèces variables, pouvant être associées à des algues rouges selon exposition et turbidité



Surface: 173,1 ha
Localisation: Archipel
Etat de conservation: **BON à surveiller**
Enjeu: FORT

1170 Roche circalittorale Non déterminée

Roche et blocs
Algues sciaphiles et/ou faune fixée



Surface: 1251,54 ha
Localisation: Large – Nord du site & « flèche » Grouin
Etat de conservation: INCONNU
Enjeu: MOYEN



Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats meubles - Supra- et médio- littoral

1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres Laisse de mer Débris organiques Surface: 2,33 ha Localisation: Archipel Etat de conservation: BON Enjeu: MOYEN	
1140-2 Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia Débris organiques Surface: 0,21 ha Localisation: Large – Grouin Etat de conservation: INCONNU Enjeu: FAIBLE	
1140-3 Estrans de sable fin Sables fins avec envasement de 2 à 5% => sables moyens mobiles Zones de rétention et résurgence Lanices Surface: 917,51 ha Localisation: Large – Havre, de Granville à Bréville, Grouin / Archipel Etat de conservation: INCONNU / BON à MOYEN Enjeu: FORT	
1140-3 Herbiers du médiorittoral Feuilles plutôt courtes, d'étroite largeur, 3mm max Surface: inconnue Localisation: Archipel Etat de conservation: INCONNU Enjeu: MOYEN	

Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats meubles – Médio- et infra- littoral

1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers Sédiments grossiers / petits graviers Surface: 46,5 ha Localisation: Large – entre Agon et pointe du Roc Etat de conservation: INCONNU Enjeu: MOYEN	
1140-6 Sédiments hétérogènes envasés Sédiments envasés avec sables plus grossiers en surface voire cailloutis / galets Surface: 88,43 ha Localisation: Archipel Etat de conservation: BON à MOYEN Enjeu: FORT	
1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés Sables fins (médiane 100 à 200 µm), Particules fines de 5 à 10% Surface: 132,81 ha Localisation: Large – entre archipel & Donville, Grouin Etat de conservation: MOYEN Enjeu: FAIBLE	
1110-1 Herbiers à Zostera marina *** 4 à 10 mm de largeur Jusqu'à 1m20 de longueur Surface: 367,08 ha Localisation: Large – Bréville / archipel Etat de conservation: Inconnu / BON Enjeu: FORT	



Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats meubles – Infralittoral

1110-2 sables moyens dunaires

Sables moyens (médiane de 200 à 400 µm)

Surface: 3377,96 ha
Localisation: Large – de St Pair à Agon, BMSM, Grouin
Etat de conservation: **BON** à **MOYEN**
Enjeu: **MOYEN**

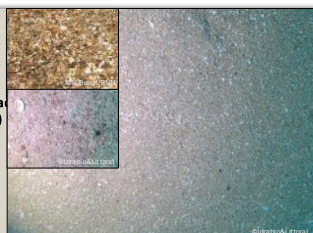


1110-3 sables grossiers et graviers

Sables grossiers: médiane > 550 µm
Graviers: médiane > 1mm

Secteurs avec du maërl: 20% de la surface
Proportions faible et importante (vidéo)

Surface: 69087,09 ha
dont près de 14500 ha avec du maërl
Localisation: large et archipel
Etat de conservation: **MOYEN** / **BON**
Enjeu: **FORT**

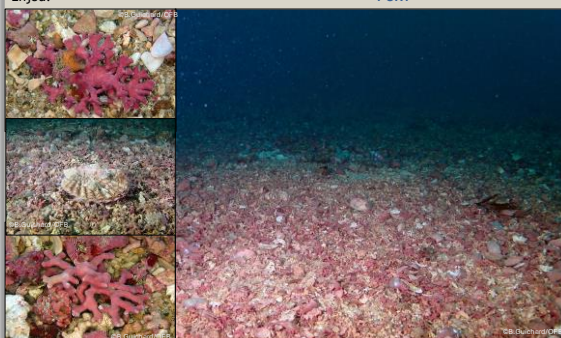


1110-3 Bancs de maërl ***

Algue rouge calcaire formant des accumulations

= Taille de brin > 5mm + % de recouvrement en maërl mort et vivant > 30% (prélèvements)

Surface: 1361,7 ha
Localisation: Large – Ouest et Sud Est archipel
Etat de conservation: **MOYEN**
Enjeu: **FORT**



Diagnostic écologique Habitats marins – présentation

Habitats meubles – Infra- et circa- littoral

1160-1 Vasières infralittorales

Particules fines variables:
- Vases sableuses: 30 à 80%
- Vases pures: > 80%

Surface: 137,44 ha
Localisation: Large – de Jullouville à Donville, Cancale
Etat de conservation: **INCONNU**
Enjeu: **FAIBLE**



1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux

Trois types de sédiments: graviers, sables et particules fines (vases)

Surface: 1241,80 ha
Localisation: Large – Nord archipel, Cancale
Etat de conservation: **INCONNU**
Enjeu: **MOYEN**



Habitats sédimentaires du circalittoral

Sable grossier, galets, cailloutis

Surface: 2624,95 ha
Localisation: Large – limite Sud Est
Etat de conservation: **INCONNU**
Enjeu: **MOYEN**





Validation de l'état des lieux du document d'objectifs, des enjeux écologiques et des Objectifs à long terme

HABITATS MARINS	ETATS de CONSERVATION	ENJEUX	OBJECTIFS A LONG TERME
1140-1 Sables hauts de plage à Talitres (archipel) ; 1170-1 Roche supralittorale (archipel) ; 1170 Roche médiolittorale ND (partie archipel) ; 1110-1 Herbiers à <i>Z marina</i> (partie archipel) ; 1110-3 Sables grossiers et graviers (partie archipel) ; 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (partie archipel) ; 1170 Roche infralittorale ND (archipel)	BON	FORT à MOYEN 	OLT 1 - Maintenir le bon état de conservation de ces habitats
1140-3 Estrans de sables fins (partie archipel) ; 1140-6 Sédiments hétérogènes envasés (archipel) ; 1110-2 Sables moyens dunaires (large)	BON à MOYEN		OLT 2 - Améliorer ou maintenir l'état de conservation de ces habitats
1110-3 Sables grossiers et graviers (partie large) ; 1110-3 Bancs de maërl (large)	MOYEN		OLT 3 - Améliorer l'état de conservation de ces habitats
1140-3 Estrans de sable fin (partie large) ; 1140-3 Herbiers du médiolittoral (archipel) ; 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers (large) ; 1110-1 Herbiers à <i>Z marina</i> (partie large) ; 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux (large) ; 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité (large) ; 1170-9 Champs de blocs (archipel) ; 1170 Roche médiolittorale ND (partie large) ; 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (partie large) ; 1170 Roche circalittorale ND (large) ; Habitats sédimentaires circalittoraux sans correspondance (large)	INCONNU		OLT 4 - Améliorer ou maintenir l'état de conservation de ces habitats